Règlement du concours « Finis l’année bien équipée! »

1. Organisateur

Le concours est organisé par [raison sociale], faisant affaire sous le nom de Kubota Carrière Poirier, 5024, chemin de comté 17, Alfred (Ontario) K0B 1A0 (l’« Organisateur »). Kubota Canada ltée et Greenworks ne sont ni commanditaires ni organisateurs du concours.

2. Durée

Le concours se déroule du 1er décembre 2026, à l’ouverture de la concession, au 30 décembre 2026 à 23 h 59 (HNE) (la « Durée du concours »).

3. Admissibilité

Le concours est ouvert aux résidents du Québec et de l’Ontario âgés de 18 ans ou plus. Sont exclus les employés de l’Organisateur, ses représentants et les personnes avec qui ils sont domiciliés. Lorsqu’un achat est fait au nom d’une entreprise, la participation est inscrite au nom de la personne physique qui signe le contrat d’achat.

4. Comment participer

a) Avec achat : chaque achat d’une unité motrice Kubota neuve (tracteur, mini-excavatrice, chargeuse, tondeuse ou véhicule utilitaire) chez Kubota Carrière Poirier pendant la Durée du concours donne automatiquement une participation par unité achetée. Les accessoires, les équipements usagés, les pièces et l’entretien ne sont pas admissibles.

b) Sans achat : remplir un bulletin de participation disponible au comptoir de la concession, pendant les heures d’ouverture, et le déposer sur place, ou envoyer par la poste une participation manuscrite indiquant son nom, son numéro de téléphone, sa ville et sa province, avec la mention « Concours Finis l’année bien équipée », à Kubota Carrière Poirier, 5024, chemin de comté 17, Alfred (Ontario) K0B 1A0. Limite d’une participation sans achat par personne. Les bulletins et les participations postales doivent être reçus avant la fin de la Durée du concours.

5. Prix

Un (1) prix est à gagner : un ensemble d’outils sans fil Greenworks Commercial comprenant une tondeuse électrique, un coupe-bordures et une scie d’élagage, chacun avec batterie et chargeur (modèles 82LM21-5DP, 82ST15-4DP et CS60DP), d’une valeur au détail approximative de 1 150 $ CA, taxes en sus. Le prix doit être accepté tel quel. Il ne peut être échangé, transféré ni remboursé en argent. Si un élément du prix n’est plus disponible, l’Organisateur peut le remplacer par un produit de valeur égale ou supérieure.

6. Tirage

Le 5 janvier 2027 à [heure], à la concession de l’Organisateur, une participation sera tirée au hasard parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la Durée du concours. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues.

7. Réclamation du prix

L’Organisateur communiquera avec la personne sélectionnée par téléphone ou par courriel dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le tirage. Pour être déclarée gagnante, elle devra répondre correctement, sans aide, à une question d’habileté mathématique et signer un formulaire de déclaration et d’exonération de responsabilité. Le prix doit être récupéré à la concession dans les trente (30) jours suivant la confirmation. Si la personne sélectionnée ne peut être jointe dans les dix (10) jours suivant le tirage ou ne respecte pas le présent règlement, une autre participation sera tirée.

8. Renseignements personnels

Les renseignements recueillis servent uniquement à l’administration du concours. Ils ne seront pas utilisés à d’autres fins sans le consentement de la personne participante.

9. Conditions générales

L’Organisateur se réserve le droit d’annuler, de modifier ou de suspendre le concours en cas de problème hors de son contrôle. La personne gagnante accepte que son nom et sa ville soient diffusés à des fins publicitaires, sans rémunération. En participant, chaque personne accepte le présent règlement. Le concours n’est ni commandité, ni appuyé, ni administré par Meta, Facebook ou Instagram.

10. Langue

Le présent règlement est offert en français et en anglais. En cas de divergence, la version française prévaut.